

---

---

rantie de nos droits ; en Europe et généralement dans l'Empire, le maintien, au moins provisoire, des capitulations, des contrôles financiers, des privilèges judiciaires et autres, dont la suppression doit être subordonnée à l'application effective et éprouvée d'un certain nombre de réformes indispensables.

Il n'a tenu ni au général Pellé, haut commissaire de la République en Orient, ni au maréchal Izzet Pacha, ministre des Affaires étrangères du Sultan, que ce programme ne fût réalisé au cours de l'été 1921. On pouvait attendre beaucoup de la collaboration de ces deux hommes qui, l'un et l'autre, avaient trop longtemps fait la guerre pour ne pas désirer ardemment la paix et s'efforcer de la rendre possible. Dans tous leurs entretiens, le général Pellé et le maréchal Izzet se faisaient un devoir d'aborder les questions les plus délicates avec une franchise toute militaire. Ils se donnaient mutuellement l'impression, non pas de ne se rien cacher l'un à l'autre, ce qui, dans leur situation, eût été impossible, mais de ne se mentir jamais. Cette sincérité réciproque, conforme à leur caractère de soldat, n'était pas moins propice à leur activité de diplomate : depuis tantôt un an, elle a contribué à écarter bien des malentendus, et parfois à prévenir de graves complications.

J'aurais mauvaise grâce à vouloir présenter le général Pellé à des lecteurs français : nul n'a pu oublier ni les services qu'il a rendus en remplissant pendant près de deux ans et demi auprès de Joffre les multiples et lourdes fonctions de major-général des armées, ni la brillante action par laquelle il ar-